



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2014 Compte Rendu

(Convocation du 21/01/2014)

Présents : Mmes LEROY Marylène, SEYCHELLES Véronique, VERGER Bernadette, MM. ANNEQUIN Didier, CARRE Jean-Claude, DURAND Marcel, GADOU Eric, MERLOZ Hervé, TUFFIER Jean-François.

Absents : CARRE Christophe, CHAUDIER Eric, DURAND Eric, GULLON-NEYRIN Nathalie

Madame LEROY Marylène est nommée secrétaire de séance

La séance est ouverte à 20 h 40 par Marcel DURAND, le Maire.

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Délibérations et Délégations

Le Maire donne lecture des actes administratifs pris depuis le dernier conseil municipal :

- ✚ Délibération n°2013/038 : Convention SPA 2014
- ✚ Délibération n°2013/039 : Indemnités de conseil receveur municipal pour l'exercice 2013
- ✚ Arrêté n°2014/01 : Travaux chemin des Rabataux – Orange UI Alpes
- ✚ Arrêté n°2014/02 : Mise à temps partiel de droit pour élever un enfant - Thierry Bard
- ✚ Arrêté n°2014/03 : Attribution d'indemnité – Thierry Bard
- ✚ Arrêté n°2014/04 : Travaux route du Triève – Constructel
- ✚ Contrat d'OSEZ (Mme Bon) pour le mois de janvier 2014

Administration Générale

- Evolution logiciel Magnus (Cimetière et enfance pour ARS)

Enfance : Jean-François TUFFIER informe le conseil municipal qu'une présentation du logiciel E-enfance a été faite ce matin par Berger-Levrault. Celui-ci permettrait aux parents d'inscrire les enfants à la garderie par internet. Le règlement se ferait par carte bancaire ou TIPI.

D'autres modules peuvent être rajoutés pour la cantine scolaire, les rythmes scolaires. Un devis doit nous être envoyé.

Cimetière : Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'intégrer la cartographie au module e-cimetière. Le devis pour intégrer le plan du cimetière s'élève à 1 071,40 € TTC. A l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis.

- Mairie de Chélieu : Mise en révision du POS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mairie de Chélieu a prescrit la révision du POS le 12 décembre 2013 et souhaite savoir si la commune de Doissin souhaite être consulté. Les communes étant limitrophes, le conseil municipal décide d'être consulté.

- Mairie de Sainte Blandine : Mise en révision du PLU

La mairie de Sainte Blandine a prescrit la révision du PLU le 16 septembre 2013 et souhaite savoir si la commune de Doissin souhaite être consultée. Les communes n'étant pas limitrophe, le conseil municipal décide de ne pas être consulté.

Compte-rendu des adjoints

- Urbanisme (Bernadette VERGER)

N° de demande	Demandeur	Type de Travaux	Date de dépôt	Arrêté d'autorisation
CU 038 147 14 20001	VACHON Marc		07/01/2014	
DP 038 147 14 20001	GUIGARD Muriel	Mur de soutènement	18/01/2014	Accepté le 18/01/2014
DP 038 147 14 20002	CLAVEL Thierry	Garage	21/01/2014	

La prochaine commission urbanisme aura lieu le samedi 1^{er} mars 2014 de 9h30 à 11h00.

- PLU : Réunion PPA et population

La réunion de présentation du PLU aux Personnes Publiques Associées a eu lieu le jeudi 9 janvier 2014.

Une réunion publique sur le Plan Local d'Urbanisme aura lieu le mercredi 5 février 2014 à 20h00 à la salle des fêtes de Doissin.

La réunion publique portera sur le dossier de Plan local d'urbanisme (P.L.U.) finalisé, comprenant notamment un diagnostic, un Projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D.), ainsi que le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de Monsieur le Préfet daté du 30.12.2013 reçu le 20 janvier 2014 relatif à la conformité et au traitement des eaux usées. Les dispositions énoncées dans ce courrier doivent être prises en compte pour notre PLU.

- PLU : Arrêt du PLU

L'arrêt du PLU sera étudié le lundi 24 février 2014 lors de la réunion du conseil municipal.

- Finances, Economie (Jean-François TUFFIER)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ de Monsieur GLASSON Eric, c'est Monsieur LEPARQUOIS Jean-Claude qui est le nouveau responsable du Centre des Finances Publiques du Grand Lemps depuis le 1^{er} janvier 2014.

Recettes et dépenses de la période du 17 décembre 2013 au 31 décembre 2013

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	18 538,11 €	28 738,66 €
INVESTISSEMENT	/	9 123,66 €

Etat des dépenses et recettes de l'année

	DEPENSES			RECETTES		
	BUDGETISE	REALISE	% réalisé	BUDGETISE	REALISE	% réalisé
FONCTIONNEMENT	553 275,00 €	396 571,24 €	71,7 %	553 275,00 €	515 444,51 €	93,2 %
INVESTISSEMENT	835 001,64 €	508 946,18 €	61,0 %	835 001,64 €	581 408,66 €	69,6 %

Recettes et dépenses de la période du 1^{er} janvier 2014 au 27 janvier 2014

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	13 630,38 €	1 787,61 €
INVESTISSEMENT	340,00 €	/

Budget 2014 : Préparation et vote

La réunion de préparation du budget aura lieu le lundi 17 février 2014 à 20h30 et le vote du budget le lundi 10 mars 2014 à 19h00.

- Voirie (Jean-Claude CARRE)

Trottoirs RD51

En raison du mauvais temps, les travaux n'ont pas repris.

Il faut prévoir de poser une grille vers l'avaloir du ruisseau de Reteybert avant la traversée sous la route de Montrevel.

- Bâtiments (Jean-Claude CARRE)

Cimetière : avancement des travaux

Le crépissage du mur a été fait.

L'entreprise CARREY doit commencer le décompactage cette semaine.

- Jeunesse, scolaire, social et communication (Jean-François TUFFIER)

Rythmes scolaires : Réunion du 13 janvier 2014 + suite des travaux

Une réunion de présentation de l'aménagement des rythmes scolaires a eu lieu le 13 janvier 2014 en présence des institutrices, du délégué DDEN, des ATSEM, Thierry BARD et des délégués de parents d'élèves.

Un courrier d'information va être distribué à chaque famille.

Mairie de Montrevel : Scolarisation des enfants en « Grande section maternelle »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier de la mairie de Montrevel a été reçu pour nous informer que les enfants de « grande section maternelle » termineront leur scolarité maternelle à Biol ou Doissin, et reviendront à Montrevel pour le « cours préparatoire ».

- Environnement, culture, patrimoine

Tuilerie Bertrand

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier de Monsieur Gérard BERTRAND a été reçu pour demander la rétrocession des posters sur la tuilerie réalisés par l'école d'architecture de la Sure à Voiron ainsi qu'une demande de subvention. Celui-ci souhaite restaurer l'ancienne tuilerie en faisant effectuer des travaux de charpente et toiture pour permettre d'ouvrir ce bâtiment à la journée du patrimoine en septembre prochain. Après échanges; il est décidé de remettre les posters à Mr Gérard BERTRAND propriétaire de la Tuilerie. D'autre part le conseil municipal charge Monsieur le Maire de voir avec le conseil général ce qui est possible de faire pour une subvention sollicitée par un particulier.

Information d'après conseil : Monsieur le Maire a rencontré les services de la Sous-préfecture le 28/01/2014 et le versement par la commune d'une subvention à un particulier est interdit.

Une réponse écrite sur tous ces points sera transmise à Monsieur BERTRAND.

- Personnel communal

Job d'été

Les candidatures sont à déposer en mairie ou à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien jusqu'au 28 mars 2014 dernier délai.

Points à délibérer

- Réalisation du réseau d'initiative publique très haut débit de l'Isère (Délibération n°2014/001)

Par délibération du 13 décembre 2012, le Conseil général de l'Isère s'est engagé dans la mise en œuvre d'un réseau d'initiative publique (RIP), destiné à la couverture numérique à très haut débit de l'ensemble du Département.

Le montage juridique retenu va conduire le Département à assurer la maîtrise d'ouvrage pour la construction du réseau structurant de fibre optique (collecte et distribution principale). La construction du réseau de desserte locale sera quant à elle concédée à un opérateur dans le cadre d'une DSP.

Afin d'accélérer le déploiement du réseau et de ne pas multiplier les travaux sur voirie et réseaux, il convient de saisir les opportunités de travaux de voirie ou de réseaux communaux et intercommunaux pour la pose, par anticipation, de fourreaux destinés à accueillir la fibre optique publique.

Le Conseil général a inscrit dans son dispositif d'éco-conditionnalité des aides départementales (arrêté par délibération du 13 décembre 2012) un critère demandant à tous les maitres d'ouvrages publics de s'engager, par voie de délibération, pour toute demande de subvention à partir du 1er avril 2013, à accompagner la réalisation du RIP.

Particulièrement pour les opérations de travaux sur les infrastructures de voirie et de réseaux, le maitre d'ouvrage s'engage à :

- ✚ déclarer les travaux sur le site www.optic.rhonealpes.fr (conformément à l'obligation réglementaire de l'article L 49 du Code des Postes et Communications Electroniques),
- ✚ signer avec le Conseil général de l'Isère une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'enfouissement de fourreaux destinés à la fibre optique, dans le cas où les travaux ont un intérêt au déploiement du RIP. Le surcoût lié à l'enfouissement de ces fourreaux sera à la charge du Conseil général de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** le présent rapport.

⇒ **DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

Compte rendu CCVH

CCVH : Séance du 17 décembre 2013

Convention ATESAT : Cette convention prend fin dès 2014. Toutefois un conseil et une assistance seront mis en place pour achever les actions engagées en 2013.

Ordures ménagères : Vu le montant prévisionnel des dépenses et recettes pour 2014, les tarifs de la redevance des ordures ménagères vont augmenter comme suit, 216 € pour un foyer de 2 personnes et plus, et 188 € pour une personne seule. Cela représente 2,7 % de plus qu'en 2013.

Expérimentation de l'auto-stop organisé : Cette action consiste à favoriser la pratique de l'auto-stop en la cadrant dans un réseau où piétons et automobilistes se reconnaissent. L'auto-stop organisé se différencie du covoiturage par le fait qu'il n'y a pas d'organisation préalable, la mise en relation se fait directement sur le bord de la route au niveau des arrêts matérialisés.

Le Syndicat Mixte Vals du Dauphiné Expansion est maître d'ouvrage du projet et l'Agence de mobilité du Nord-Isère est assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation, la mise en place et l'animation du projet.

Trois axes vont être expérimentés, pendant 2 ans :

- Axe 1 : Les Abrets / Aoste ;
- Axe 2 : Virieu / La Tour du Pin ;
- Axe 3 : St Victor de Cessieu / La Tour du Pin.

Les points d'arrêts sur la Vallée de l'Hien se situent à St Victor (Le Tardivet) et à Montagnieu (carrefour du Petit Dauphinois, dans les deux sens).

Toute personne peut s'inscrire gratuitement dans le réseau Voiture A Partager (VAP) via Internet. Chaque nouveau "vapeur" sera destinataire d'un kit (carte de membre, vignette...) qu'il devra venir retirer dans un point relais : communes de St Victor et Montagnieu ou Communauté.

Information, communication

- ✚ Le CIFODEL (Centre de formation des élus locaux) a déposé le bilan le 16 janvier 2014.

✚ Les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014, Monsieur le Maire demande à chaque conseiller de bien vouloir s'inscrire pour les tours de gardes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h35.

Prochaines réunions : Lundi 17 février 2014 à 20h30 : Préparation du budget
Lundi 24 février 2014 à 20h30 : Approbation du PLU et Conseil Municipal
Lundi 10 mars 2014 à 19h00 : Vote du budget